



A quel moment puis-je venir chercher mon enfant et où dois-je le récupérer ?

Vous aurez plusieurs possibilités :

- Vous pourrez venir chercher votre enfant après la classe, c'est-à-dire à 15h45. Vous viendrez directement dans la classe de votre enfant et vous serez accueilli par son enseignant. Si à 15h55 vous n'êtes pas venu, votre enfant sera amené en TAP.

Attention : **aucun parent ne pourra venir récupérer son enfant entre 15h55 et 16h45.**

- A 16h45 vous pourrez venir récupérer votre enfant dans sa salle de classe. Il vous attendra avec son ATSEM. Si personne n'est venu chercher votre enfant à 16h55, il sera amené vers la garderie payante.

- Entre 16h45 et 19h, votre enfant pourra bénéficier de la garderie payante. Il lui sera proposé un goûter et diverses animations. Durant ce créneau, vous pourrez venir chercher votre enfant à n'importe quel moment.

Dois-je inscrire mon enfant pour qu'il puisse participer aux TAP ?

OUI. Il faudra inscrire votre enfant à la semaine, en même temps que vous l'inscrirez pour la cantine et la garderie.

Vous trouverez sur le site Internet de la ville www.breteil.fr des informations réactualisées sur les rythmes scolaires.

Un troisième bulletin d'information sera publié à la rentrée scolaire.

Mathilde HEINRICH, Chargée de mission Rythmes Scolaires
Céline CLAVIER, Adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance

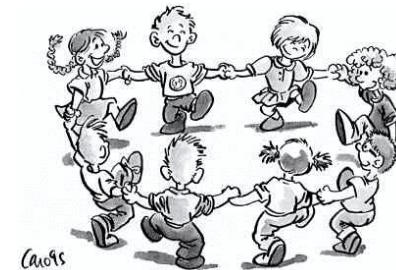


Bulletin d'information à destination des familles

Les Nouveaux Rythmes Scolaires

Ecole Maternelle Publique

RENTREE DE SEPTEMBRE 2014



A NOTER :

**REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION LE MERCREDI
4 JUIN 2014 A 20H A LA SALLE POLYVALENTE YVON
CHARLES.**

Le modèle des TAP, entre 15h45 et 16h45 : des « activités libres »

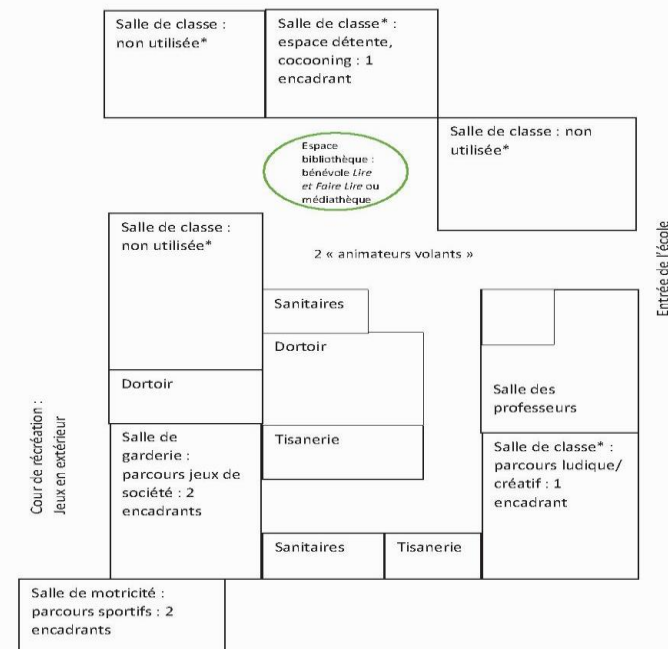
A 15h45, les enfants auront le choix entre différents espaces d'activités. Ainsi, à la fin des cours, à 15h45, différents espaces seront aménagés au sein de l'école maternelle. L'enfant pourra circuler « librement » entre ces différents espaces.

Ex : Mathieu, 5 ans est en grande section de maternelle. A 15h45 la classe se termine. Il est un peu fatigué. Il choisit donc d'aller dans l'espace « détente, cocooning » afin de se reposer en écoutant une histoire lue par une ATSEM. Puis à 16h15, bien reposé, Mathieu souhaite se défouler un peu et aller courir. Il se rend alors à l'espace « grands jeux » dans la cour de l'école, où il est accueilli par un animateur.

Cette organisation en « activités libres » permet de respecter les rythmes des enfants et leurs besoins. Si les enfants circulent librement entre les différents espaces, des encadrants sont là pour les accompagner tout au long de leur parcours : certains animent des activités dans les salles tandis que d'autres déambulent pour accompagner les enfants, les aider à se repérer, guérir les petits bobos...

Si ce modèle laisse une certaine liberté de choix aux enfants, il est cependant très codifié : des systèmes de bracelets disposés à l'entrée de chaque salle permettent de réguler la fréquentation ; un ensemble de règles communes doit être rigoureusement respecté.

Exemple d'un parcours d' « activités libres » proposé au sein de l'école maternelle



*2 salles de classes seront utilisées par roulement à chaque période.